

CONSEIL de LIGUE

Lundi 12 Mars 2018 à 19h00

au siège de la ligue, 350B, avenue Jean Jaurès 69007 LYON

Président : BARBET Bernard.

Présents : ALBAN Bernard, ALLARD Denis, AMADUBLE Philippe, ANSELME Didier, AURIAC Claude, BEGON Yves, BELISSANT Patrick, CONSTANCIAS Nicole, DEFOUR Jean-Pierre, DELOLME Thierry, DEPIT Gregory, DRESCOT Dominique, GOURMAND Roland, HARIZA Abtisssem, JANNET Jean-François, JURY Lilian, LONGERE Pierre, LUC Eric, MARCE Christian, MEYER Arsène, MICHALLET Paul, MILVAQUE Jean-Claude, MORNAND André, PARENT Pascal, POITEVIN Guy, PINEL Michel, PRAT Roger, RAYMOND Jacques, RAYMOND Didier, SAEZ Gérard, SALZA Jean-Marc, THINLOT Daniel, VALLET Jean-François, VANTAL Jacques, ZUCHELLO Serge.

Assistent : COQUET Méline, DEFAY Richard, DI IORIO Sylvie, BIEN Wilfried, SEUX Roland.

Excusés : CHAMPEIL André, FOURNEL Raymond, JUILLARD Stéphane, MUFFAT-JOLY Michel.

Ordre du Jour

- I. Approbations (BB) :
 - a. CR Conseil de Ligue du 29 janvier 2018.
 - b. CR Bureau Plénier du 12 février 2018 (en visio à Cournon et Lyon).
- II. Les informations du Président (B. Barbet).
- III. Première analyse de la tournée des popotes après 8 étapes (BB) :
 - a. Statut de l'Arbitrage (JMS-LJ-GD).
 - b. Evolution des compétitions de jeunes (AM-RS).
 - c. Les autres points débattus (BB).
- IV. Les dossiers juridiques (BB-MC-RD).
- V. Point sur la journée des bénévoles (JCM).
- VI. Point sur le FAFA (SZ).
- VII. Point sur la révision des règlements (SZ-MC).
- VIII. Le calendrier sportif 2018-2019 (YB).
- IX. Questions et points divers à adresser avant le vendredi 09 mars 2018 à midi.
 - a. **Pierre LONGERE** :
Validation des finales LAuRAFoot le 9 juin à Lapalisse (03).
 - b. **Roland GOURMAND** :
Foot2000 pour les membres de la CRTIS en lecture seule.

La possibilité d'avoir Fabienne VALDES en exclusivité 2 journées par semaine. Nous sommes l'une des rares ligues sans permanent à la CRTIS.

c. David ROCHES :

« Stages Foot Auvergne », bilan rapide de la saison dernière et proposition de ne pas renouveler l'action (voire proposition d'organisation d'une réflexion sur de nouvelles opportunités à partir de la saison prochaine).

Information sur l'organisation des actions en faveur de l'implication des femmes actrices du football régional, le 16 mars à Clermont et le 22 à Lyon : présence des membres du Conseil de Ligue.

Finale des Coupes LAuRAFoot (masculine et féminine) : risque de concurrence entre les actions initiées par la Ligue dans l'hypothèse de la mise en place d'un événement (à un an de l'ouverture de la CDM féminine) autour du France / Etats-Unis, du 9 juin. Est-il envisageable de programmer nos finales le dimanche 10 pour éviter au Président et aux élus de se trouver dans une position difficile : choix entre présence aux côtés du Président de la FFF pour le match de l'EDF et présence symboliquement importante sur la 1ère finale de l'ère LAuRAFoot.

Ligue Europa : animations autour de l'accueil du trophée le 20 avril à Tola Vologe.

d. Patrick BELISSANT :

Point sur le Label Jeunes : bilan au 8 mars 2018 sur les clubs auditionnés.

Bernard BARBET présente les excuses de MM. André CHAMPEIL, Raymond FOURNEL, Stéphane JUILLARD et Michel MUFFAT-JOLY ainsi que les retards d'Arsène MEYER et Eric LUC.

Carnet Noir :

- Madame Huguette CHABRIER, épouse de feu Léon CHABRIER, qui a été Président du District de la Haute-Loire, Président de la Ligue d'Auvergne et membre de la LFA.
- Madame EMONARD, épouse de Jean-Paul EMONARD, ancien membre du CD du D01.
- La maman de Michel BLANCHARD, trésorier du District de Lyon et du Rhône.
- Le papa de Jacques VANTAL, notre trésorier adjoint.
- Maurice PIOUD, ancien arbitre et ancien membre du District de l'Ain (et auparavant du District Ain-Jura) où il a, entre autres parmi les nombreuses fonctions qu'il a remplies, occupé le poste de secrétaire général adjoint, dans sa 101^{ème} année.

Renouvellement des condoléances aux familles et aux proches.

1. Approbations (Bernard BARBET) :

a. CR Conseil de Ligue du 29 janvier 2018 à Lyon.

Avis du Conseil de Ligue : Favorable à l'unanimité.

b. CR Bureau Plénier du 12 février 2018 (en visio à Cournon et Lyon).

Avis du Conseil de Ligue : Favorable à l'unanimité.

2. Informations du Président (Bernard BARBET) :

a. Les Effectifs 2017-2018 :

EFFECTIFS au 10/03/2018

LAuRAFoot

| 2016-2017 Fin de saison | 2016-2017 Date à Date | 2017-2018 Date à Date | Ecart Date à Date | Ecart Date à Date | |
|----------------------------|--------------------------|--------------------------|----------------------|----------------------|--------|
| 72 733 | 70 914 | 64 577 | -6 337 | 91,06% | -8,94% |
| 160 645 | 160 015 | 166 982 | 6 967 | 104,35% | 4,35% |
| 24 749 | 24 367 | 24 667 | 300 | 101,23% | 1,23% |
| 258 127 | 255 296 | 256 226 | 930 | 100,36% | 0,36% |
| | | -1 901 | 99,26% | | |

Districts

| Districts | 2016-2017 Fin saison | 2016-2017 Date à Date | 2017-2018 Date à Date | Ecart Date à Date | Pourcentage Date à Date | |
|------------------|-------------------------|--------------------------|--------------------------|----------------------|----------------------------|--------|
| Ain | | 19 370 | 19 544 | 174 | 100,90% | 0,90% |
| Allier | | 13 907 | 13 912 | 5 | 100,04% | 0,04% |
| Cantal | | 6 514 | 6 548 | 34 | 100,52% | 0,52% |
| Isère | | 32 032 | 31 976 | - 56 | 99,83% | -0,17% |
| Drôme Ardèche | | 28 698 | 29 050 | 352 | 101,23% | 1,23% |
| Loire | | 32 094 | 31 492 | - 602 | 98,12% | -1,88% |
| Haute Loire | | 10 533 | 10 548 | 15 | 100,14% | 0,14% |
| Puy de Dome | | 20 441 | 20 423 | - 18 | 99,91% | -0,09% |
| Lyon et Rhône | | 52 878 | 53 801 | 923 | 101,75% | 1,75% |
| Savoie | | 10 910 | 11 061 | 151 | 101,38% | 1,38% |
| Hte Savoie P Gex | | 27 196 | 27 246 | 50 | 100,18% | 0,18% |

Ligues

| | | | |
|---------------|-----------|---------|--------|
| PIFF | 265 106 | - 8 880 | -0,26% |
| LAuRA | 256 226 | | 0,36% |
| Hts France | 229 259 | 26 967 | -0,29% |
| Grand Est | 211 637 | 44 589 | -0,25% |
| Nlle Aquit | 186 733 | 69 493 | -0,37% |
| Occitanie | 167 682 | 88 544 | -1,24% |
| Pays de Loire | 166 875 | 89 351 | 0,37% |
| Bretagne | 149 962 | 106 264 | -0,52% |
| Normandie | 110 518 | 145 708 | -2,39% |
| Méditerranée | 113 386 | 142 840 | 0,79% |
| BFC | 95 890 | 160 336 | -0,57% |
| CVL | 86 111 | 170 115 | -1,50% |
| Corse | 9 845 | 246 381 | 2,32% |
| | 2 049 230 | | |

| EFFECTIFS au 10/03/2018 | | | | | | |
|--------------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|---------------|
| Evolution par catégorie | | | | | | |
| LAuRAFoot | | | | | | |
| | 2016-2017 | S/T | 2017-2018 | Ecart | % | Ecart % |
| Fédérale/Sen | 74 | | 124 | 50 | 167,57% | 67,57% |
| Libre / Senior | 63933 | | 63530 | -403 | 99,37% | -0,63% |
| Total Seniors | | 64007 | 63654 | -353 | 99,45% | -0,55% |
| Libre / U19 - U18 | 10035 | | 10271 | 236 | 102,35% | 2,35% |
| Libre / U17 - U16 | 13733 | | 13876 | 143 | 101,04% | 1,04% |
| Libre / U15 - U14 | 17812 | | 18256 | 444 | 102,49% | 2,49% |
| Libre / U13 - U12 | 20927 | | 21872 | 945 | 104,52% | 4,52% |
| Total Jeunes | | 62507 | 64275 | 1768 | 102,83% | 2,83% |
| Foot animation | 62053 | 62053 | 60436 | 60436 | 97,39% | -2,61% |
| Libre / Senior F | 6125 | | 6227 | 102 | 101,67% | 1,67% |
| U18-U17-U16 F | 2224 | | 2566 | 342 | 115,38% | 15,38% |
| U15 F - U14 F | 2036 | | 2161 | 125 | 106,14% | 6,14% |
| U13 F - U12 F | 1716 | | 1897 | 181 | 110,55% | 10,55% |
| Foot animation F | 3729 | | 3778 | 49 | 101,31% | 1,31% |
| Total Fém | | 15830 | 16629 | 799 | 105,05% | 5,05% |
| Foot Ent / Senior | 1396 | 1403 | 1298 | 1306 | 93,09% | -6,91% |
| FE U19-U18-U17 | 7 | | 8 | 1 | 114,29% | 14,29% |
| Futsal / Senior | 2280 | | 2255 | -25 | 98,90% | -1,10% |
| Futsal / U19-U18 | 165 | | 193 | 28 | 116,97% | 16,97% |
| Futsal / U17-U16 | 98 | | 140 | 42 | 142,86% | 42,86% |
| Futsal / Divers | 463 | | 510 | 47 | 110,15% | 10,15% |
| Total Futsal | | 3006 | 3098 | 92 | 103,06% | 3,06% |
| Foot Loisir | 7804 | 7804 | 7592 | 7592 | 97,28% | -2,72% |
| Dirigeant | 25443 | | 26201 | 758 | 102,98% | 2,98% |
| Dirigeante | 4127 | | 4222 | 95 | 102,30% | 2,30% |
| Total Dirigeants | | 29570 | 30423 | 853 | 102,88% | 2,88% |
| Arbitres | 3051 | 3051 | 2946 | 2946 | 96,56% | -3,44% |
| Tech / Régionale | 683 | | 765 | 82 | 112,01% | 12,01% |
| Tech / Nationale | 170 | | 179 | 9 | 105,29% | 5,29% |
| Educ Fédéral | 2726 | | 2506 | -220 | 91,93% | -8,07% |
| Animateur | 195 | | 208 | 13 | 106,67% | 6,67% |
| Total Educateurs | | 3774 | 3658 | -116 | 96,93% | -3,07% |
| Ss Contrat / Pro | 234 | | 259 | 25 | 110,68% | 10,68% |
| Total Contrats | | 234 | 259 | 25 | 110,68% | 10,68% |
| Ayant Droit | 2057 | 2057 | 1950 | 1950 | 94,80% | -5,20% |
| | 255 296 | 255 296 | 256 226 | 256 226 | 100,36% | 0,36% |

Commentaires :

- Ce qu'il convient de constater avec satisfaction :

- La LAuRAFoot est une des 4 ligues hexagonales à avoir une augmentation d'effectifs de date à date au 10/03/2018. On aura certainement un peu de peine à atteindre les 260.000 licenciés mais nous devrions dépasser les 259.000.

Global :

- Retard toujours aussi sensible par rapport à 2016-2017 des nouvelles licences (- 8,94 %) et qui trouve une conséquence inédite avec la baisse du Football d'Animation (- 2,61 %).
- Encore une augmentation des changements de clubs (+ 1.23 %).
- Maintien des renouvellements (+ 4.25 %) qui témoigne d'une meilleure fidélisation et de la qualité du travail réalisé dans les clubs et les districts.

Par catégorie :

- Augmentation en :
 - Féminines : 5,05 %.
 - Futsal : 3,06%
 - Jeunes à 11 : 2,83 %.
 - Dirigeants : 2,88%.
- Baisse en :
 - Seniors vétérans : - 0,63 %.
 - Futsal seniors : -1,10% (certainement à rapprocher des conditions et de la discipline).
 - Foot Animation : - 2,62 %.
 - Foot Loisirs : - 2.72%.
 - Arbitres : - 3,44 %.
 - Educateurs : - 3,07 % malgré une augmentation en Technique Régionale, en animateurs et en Technique Nationale.
 - Foot Entreprise : - 6,91 %.

a. District de l'Isère : rattachement des clubs opérant dans les Districts de Drôme-Ardèche et de Lyon et du Rhône :

- Courrier du District de l'Isère à la Direction Juridique de la FFF le 1^{er} décembre 2017 :
A noter que ni la LAuRAFoot, ni le District Drôme-Ardèche, ni le District de Lyon et du Rhône n'ont été informés par une copie.
- Lecture de la réponse de la Commission des Règlements et contentieux dans sa réunion du 10 janvier transmise le 4 janvier
- Lecture du courrier du président de la LFA du 21 février
- Lecture de l'échange des mails Michel MUFFAT-JOLY – Bernard BARBET en Février 2018
- Lecture du courrier D38 à la LFA le 2 mars 2018
- Lecture articles du Dauphiné Libéré du 9 mars 2018
- Constat :

La LAuRAFoot a accédé (sans y être obligée) à la demande du District 38 de surseoir à la demande de la LFA sous condition que les rencontres avec les clubs soient terminées le 15 mars. A noter que contrairement à ce qui nous a été dit, les rencontres n'étaient pas encore commencées. Bernard BARBET ne comprend pas les reproches de Michel MUFFAT-JOLY d'avoir diffusé un communiqué reprenant la proposition de la LFA.

A noter que nous avons d'autres situations identiques à celles du District 38 avec les Districts 01 et 74 pour les clubs du Pays de Gex : quid de cette situation si la démarche du D38 aboutit ?

Bernard BARBET propose de transmettre le questionnaire aux clubs concernés dès le 15 mars :
Rattachement administratif et sportif tout simplement.

Jacques RAYMOND précise que ce qui pose principalement problème au D38, c'est le contenu des Statuts du District Drôme-Ardèche qui doivent être modifiés pour être conformes à la loi. En revanche, il ne conteste pas le fait selon lequel il faut laisser le choix aux clubs.

Jean-François VALLET insiste sur le fait que l'article figurant dans les Statuts de son District est historique et qu'il est la base même de l'origine du District Drôme-Ardèche.

Le Président propose au Conseil de Ligue de répondre à l'enquête de la L.F.A. en posant une seule question aux clubs, à savoir leur souhait de rattachement.

Cette proposition est validée à l'unanimité.

b. Congrès National UNAF du 30 mai au 1er juin 2019 à Evian :

Rencontre avec André DELIEUTRAZ et Bernard ROMEUR avec notamment une demande de subvention à verser en fin d'été 2018.

c. Régionalisation ETR :

Plusieurs rencontres avec Vincent NOLORGUES, Benoit DUMOLLARD, Roland SEUX, Richard DEFAY et Méline COQUET.

Décision de constituer un premier Groupe de Travail (qui s'est déjà réuni le 27 février) composé de :

- Vincent NOLORGUES.
- Bernard BARBET, Jean-Pierre DEFOUR, Paul MICHALLET.
- Denis ALLARD, Thierry DELOLME, Guy POITEVIN.
- Roland SEUX, Thierry ASSELOOS, Pierre BERTHAUD, Raphaël REYNAUD.
- Fabien CICCHILITTI, Sylvain RICHARD.

Nécessité d'y ajouter :

Des élus : proposition de Jean-Claude MILVAQUE et de Pascal PARENT.

Le Directeur Général : Richard DEFAY.

Premiers bilans et perspectives :

- Saison 2017-2018 :
 - Fonctionnement administratif non adapté.
 - Staff formation surexposé.
 - Trop grande spécialisation dans les missions.
 - Trop de kms pour assurer les missions.
 - Trop peu de coordination entre les responsables des axes.
 - Un déséquilibre confirmé entre les territoires.
- Avenir :
 - Une meilleure connaissance des uns et des autres.
 - Idem pour les territoires et leur spécificité.
 - Des réussites à confirmer.
 - Des expérimentations à continuer et à approfondir.
 - Des actions à ne pas renouveler.
 - Une équipe à étoffer.
 - Une dynamique à entretenir.
 - Un équilibre à trouver.
- Autres perspectives d'avenir :
 - Actuellement 31 salariés aidés dont 3 CTS.
 - Aide à venir pourrait concerner 34 salariés.
 - District > 40k licenciés : possibilité d'avoir 2 CTD DAP (ex-CDFA).

d. Recrutement du Directeur du Pôle Espoirs garçons :

19 candidatures à ce jour dont 6 seulement sont recevables.

Composition du Jury : B. BARBET – J.C. GIUNTINI – R. SEUX – R. DEFAY qui « recevra » les candidats les 3 et 4 avril.

Une fois choisi, recrutement d'un adjoint.

e. Rencontres Président, Présidents de département, Présidents de Commissions, Commissions, responsables de pôle.

Après la tournée des popotes, le Président propose de rencontrer les personnes ci-dessus pour faire un bilan du fonctionnement et se préparer pour la saison 2018-2019.

f. Logo définitif.

Règles à fixer quant à l'utilisation du Logo.

Suite à une remarque de Didier ANSELME, une demande d'autorisation (information a minima avant toute production) devra être faite auprès de la Ligue pour que le logo de la LAuRAFoot puisse figurer sur les supports de communication des différentes manifestations (notamment si partenaire(s) privé(s) autre(s) que les partenaires majeurs de la FFF).

g. Inauguration Tola Vologe.

Proposition : profiter du match France / Etats-Unis le samedi 9 juin à Lyon.

Profiter de cette circonstance pour être plus sûrs d'avoir les personnalités fédérales et d'autres.

Vendredi 8 juin ou samedi 9 juin ?

Après discussions, la finale de la Coupe LAuRAFoot est décalée au 10 juin à Lapalisse et l'inauguration de Tola Vologe est fixée le 9 juin à 10h30.

3. Première analyse de la Tournée des Popotes (Bernard BARBET)

8 étapes réalisées :

Lyon, Lagnieu, Parcieux, L'Etrat, Chambéry, Annecy le Vieux, Arpajon et Espaly St Marcel.

Plutôt bonne participation et sérénité des débats.

Premier Bilan et points évoqués :

- **Statut de l'Arbitrage (Jean-Marc SALZA, Lilian JURY et Grégory DEPIT) :**
Dans la plupart des réunions, pas d'opposition sauf de la part d'un district (01) et d'un club concerné par l'augmentation de l'obligation ; les autres clubs concernés comprennent ...
Les arbitres coûtent cher aux clubs (mercato notamment).
Cas des obligations des groupements de jeunes.
Des questions sur le statut des jeunes.
Des questions sur le dépassement de l'obligation :
 OK sur l'encouragement par mutés supplémentaires mais souhait d'un autre encouragement au-delà (aide financière ?).
Question d'un district (hors réunion) sur les dérogations accordées à changement de club sur production d'une lettre de sortie.
Ressenti plutôt favorable.
- **Evolution des championnats de jeunes (Arsène MEYER et Roland SEUX) :**
Globalement favorable à la présentation dont les évolutions prévues pour les U13 et les U20.
Beaucoup de questions.
Championnats de Districts (liberté encadrée).
Réticences :
 Montée des U20 en R3 au détriment de descendants (D01).
 Le système favorise les gros clubs (D01 et 69).
- **Facility (Arsène MEYER) :**
Plutôt bien accueilli.
Réticences exprimées :
 Disponibilité des éducateurs.
 Paramétrage Footclubs pour modifier le lundi matin.
- **Autres (Bernard BARBET) :**

- Financiers :
 - Coût des changements de clubs.
 - Acompte 50% sur les licences : l'aspect facultatif a disparu dans les règlements. En plus très recevable car les clubs n'ont le plus souvent pas encaissé les cotisations. En plus, en a-t-on réellement besoin ?
 - Possibilité de répondre à l'article de la Montagne :
 - Explications sur la fixation des tarifs : les clubs ont plutôt compris sauf sur l'augmentation des coûts de déplacement des officiels.
 - Péréquation : pas de réception des tableaux tels que l'on s'y était engagés.
 - Tarifs :
 - Changement de club :
 - Dispensé du cachet mutation doit payer.
 - Payer 2 fois la même saison si retour au club quitté.
 - Clubs de jeunes et groupements pour les changements de clubs et cachets changement de clubs.
- Terrains synthétiques suite à article So Foot et émission Envoyé Spécial :
 - Inquiétudes collectivités territoriales.
 - Inquiétudes parents.
- Longueur de la Trêve :
 - Nécessité de faire un bilan depuis que l'on a imposé la longueur de la trêve.
- Calendrier sportif :
 - Occasionne beaucoup de problèmes si différents entre Ligue et District.
- Annuaire ZIMBRA partagé pour faciliter la vie des clubs.
- Cas des clubs hauts savoyards dépouillés par des clubs suisses sans qu'il ne soit possible de rien faire.
- Décentralisation de certains RDV (CRCC notamment) lorsque le club est en règle et a fourni tous ses documents. Demande d'utiliser la visio du District pour éviter les déplacements. Horaires pour ceux qui travaillent.
- Officiels :
 - Arbitres :
 - Forte augmentation des coûts de déplacements côté auvergnat principalement.
 - Veiller à cet aspect.
 - Création d'un plafond.
 - Matches amicaux.
 - Covoiturage :
 - Entre arbitres, explications données.
 - Entre arbitres et délégués : à proscrire.
 - Délégués :
 - Idem arbitres pour les déplacements.
 - Inquiétude sur l'obligation en R2 et R3.
 - Dossiers sur équipements du club recevant.
 - Certaines exigences déplacées (bouche incendie à recouvrir avec du sable !).
- Représentation aux Assemblées Générales :
 - Suppression du pouvoir.
 - Amende.
 - Demande d'une alternance du lieu entre ex-Auvergne et ex-Rhône-Alpes.
- Coupe de France :
 - 3^{ème} tour : avant 6 groupes géographiques ex-Auvergne et 6 groupes géographiques ex-Rhône-Alpes ; aujourd'hui 7 groupes !
- Groupements :

- Pas de document à remplir pour expliquer le projet.
 - Répartition géographiques des compétitions :
 - Inquiétudes surtout en ex-Auvergne. Rassurer.
 - Demande d'uniformisation des règlements Ligue et Districts.
 - Considération du foot en milieu rural et aide.
 - Suppression des prolongations en Coupe LAuRAFoot.
 - Barème disciplinaire trop élevé (1 seule fois).
 - Délai entre la réception d'un appel et l'audition.
 - **En général, toutes les exigences de plus en plus contraignantes.**
-
- **Prochaines étapes :**
 - Jeudi 15/03 18h30 : Stade Joseph Guetat, 2 avenue Pierre de Coubertin, 38170 SEYSSINET. Barbet, Meyer, Longère, Gourmand, Raymond, Dépit.
 - Lundi 19/03 18h30 : rue du stade, Espace Jean Gabin, 69 Chaponnay. Barbet, Meyer, Longère, Luc, Michallet, Parent, Thinlot, Salza.
 - Vendredi 23/03 18h30 : Club House, Stade Georges Bideau, 03170 Bezenet. Barbet, Jury, Meyer, Poitevin.
 - Samedi 24/03 9h00 : Club house du stade municipal, RN7, 03 Lapalisse. Barbet, Meyer, Hariza, Poitevin, Salza.
 - Lundi 26/03 18h30 : Domaine de la Valdaine (Golf), 26740 Montboucher/Jabron. Barbet, Drescot, Meyer, Longère, Zuchello, Dépit.
 - Jeudi 29/03 18h30 : Stade des Mûriers, 1184 rue du Vernay, 38300 Nivollas Vermelle. Barbet, Meyer, Gourmand, Hariza, Longère.
 - Vendredi 30/03 18h30 : Salle Wallis, Maison des Associations, rue du Palais, 63500 Issoire. Barbet, Begon, Jury, Meyer, Amaduble, Michallet.
 - Samedi 31/03 9h00 : Salle Joseph Prugnard, 20 bis rue Joseph Prugnard, 63100 Cebazat. Barbet, Begon, Constancias, Jury, Meyer, Amaduble, Michallet.
 - Mardi 03/04 18h30 : Route de St Bardoux, 26260 St Donat. Barbet, Meyer, Gourmand, Salza, Zucchello.
 - Samedi 07/04 9h00 : Maison du Peuple (salle beige), rdc, place Jean-baptiste Moulin, 63190 Lezoux. Barbet, Begon, Jury, Meyer.

Qui du Conseil de ligue souhaite encore s'inscrire ?

4. Les dossiers juridiques (Bernard BARBET – Méline COQUET – Richard DEFAY).

- **Information :**

Assignation devant le Tribunal Administratif par le FC Serrières Sablons. Dossier de bonus-malus du District Drôme-Ardèche.

- **Demande d'évocation de la JS MONTILIENNE :**

Considérant que par un courrier en date du 21 février 2018, le Président de la JS MONTILIENNE a sollicité l'indulgence de la Ligue en demandant l'annulation des 4 points de pénalité infligés à son équipe évoluant au plus haut niveau, précisant que le retard de paiement était dû au versement tardif de la subvention de la municipalité ;

SUR CE,

Attendu que l'article 47.3 des Règlements Généraux de la LAuRAFoot prévoit les dates butoirs de paiement des relevés de compte par les clubs, la procédure et les sanctions encourues en cas de défaut de paiement ;

Considérant en l'espèce que préalablement au prononcé de la sanction, la JS MONTILIENNE disposait de 20 jours à compter de l'envoi du deuxième relevé de compte le 4 décembre 2017, pour effectuer le paiement ; Qu'en raison du non-paiement dudit relevé au 24 décembre 2017, la Ligue a adressé audit club un courrier de relance le 3 janvier 2018 dans lequel il était précisé les risques encourus par le club s'il ne régularisait pas sa situation au 18 janvier 2018 ;

Considérant également que la liste des clubs devant régulariser leur situation avant le 18 janvier 2018, dont la JS MONTILIENNE, figurait au P.V. de la Commission Régionale des Règlements du 3 janvier 2018 et a été envoyée au District concerné afin que ce dernier alerte ses clubs, dont la JS MONTILIENNE, ce qui a permis de tripler l'information,

Qu'ainsi, la JS MONTILIENNE ne pouvait ignorer sa situation et avait la possibilité de demander un échéancier au trésorier de la Ligue avant de se voir sanctionner ;

Considérant qu'il résulte de la jurisprudence administrative, mais également du simple bon sens, que les Fédérations sportives, comme d'ailleurs leurs organes déconcentrés que constituent les Ligue régionales et les Districts, ont l'obligation de respecter les dispositions réglementaires qu'elles ont elles-mêmes édictées, Que la décision de la Commission Régionale des Règlements d'infliger une pénalité de quatre points à l'équipe première de la JS MONTILIENNE correspond à une application stricte des règlements et toute décision contraire reviendrait à accorder une dérogation à des dispositions réglementaires alors que la possibilité d'y déroger n'est pas expressément prévue par le Règlement ;

Considérant qu'une telle décision viderait de sa substance les dispositions de l'article 47 des Règlements Généraux de la LAuRAFoot et créerait une dérogation dans des conditions qui seraient donc irrégulières, exposant ainsi la F.F.F., la Ligue régionale et le District, mais également le club bénéficiaire, à des recours de la part de clubs tiers justifiant d'un intérêt à agir, ce qui mettrait en péril le déroulement normal des compétitions ;

Considérant que la Commission Régionale des Règlements n'a fait qu'appliquer strictement les règlements Généraux de la LAuRAFoot et qu'aucune dérogation n'est prévue ;

Par conséquent, le Conseil de Ligue de la LAuRAFoot, à la majorité avec 3 abstentions, rejette la demande de la JS MONTILIENNE et confirme le retrait de quatre points infligé à l'équipe du club évoluant au plus haut niveau.

- **Demande de dérogation de l'US ST VICTOR :**

Pris connaissance de la demande de l'US ST VICTOR relative à la situation de l'entente Domerat/StVictor/Desertines la saison prochaine ;

Considérant que le club souhaite savoir si l'équipe senior féminine en entente pourra accéder en championnat R2 F en 2018/2019 si elle termine première du championnat de District à l'issue de la saison ;

Sur ce,

Considérant que le Conseil de Ligue a déjà eu à statuer lors de sa réunion du 29 janvier dernier, sur le sort de cette entente féminine ; que l'AS DOMERATOISE avait sollicité la Ligue d'une demande de dérogation

pour que son équipe puisse accéder en championnat R2 F pour la phase 2 de la saison 2017/2018 ; que le Conseil de Ligue avait refusé d'accorder la dérogation en s'appuyant sur l'application stricte des Règlements ;

Considérant qu'en l'espèce, la situation reste inchangée ; que malgré la régularisation prévue à l'issue de cette saison, en regroupant l'ensemble des licenciés au sein de l'AS DOMERATOISE, c'est l'équipe en entente qui obtiendrait la montée en R2 F si elle terminait première du championnat départemental ;

Attendu que l'article 7.1 des Règlements Généraux de la LAuRAFoot ne laisse apparaître aucune ambiguïté en ce qu'il prévoit que « **les équipes des ententes [...] ne peuvent pas accéder aux championnats de Ligue** » ;

Considérant qu'accorder la montée de cette équipe en R2 F serait contraire aux Règlements dans la mesure où aucune dérogation n'est prévue ; qu'une telle décision créerait une dérogation dans des conditions qui seraient donc irrégulières, exposant ainsi la F.F.F., la Ligue régionale et le District, mais également le club bénéficiaire, à des recours de la part de clubs tiers justifiant d'un intérêt à agir, ce qui mettrait en péril le déroulement normal des compétitions ;

Par ces motifs, dans la continuité de sa décision du 29 janvier 2018, le Conseil de Ligue rejette à l'unanimité la demande formulée par l'US ST VICTOR.

- **Retour sur un dossier d'appel disciplinaire :**

Le Président informe le Conseil de Ligue qu'il a été saisi par Grégory DEPIT, représentant des arbitres au Conseil de Ligue, suite à une décision de la Commission Régionale d'Appel Disciplinaire.

Plus précisément, la Commission a justifié l'annulation de la sanction collective par le fait que la faute disciplinaire a été commise par un seul joueur et que le match est allé à son terme.

Le Président souhaite rappeler que les sanctions collectives ont un aspect dissuasif et qu'elles sont importantes, notamment lorsque l'on se trouve face à une affaire concernant des coups envers un Officiel.

5. Point sur la journée des bénévoles (Jean-Claude MILVAQUE)

Les réservations des chambres ex-Auvergne et ex-Rhône-Alpes sont effectuées.

Déplacement en bus :

Arrivée de la délégation ex-Auvergne le 7 mai et départ le 8 mai après la finale.

Arrivée de la délégation ex-Rhône-Alpes le 8 mai et départ le 9 mai. 2 bus seront réservés pour les 7 Districts.

Répartition : 9 bénévoles par centre de gestion + 15 pour la LAuRAFoot (invités et organisateurs).

6. Point sur le Fafa (Serge ZUCHELLO).

Serge ZUCHELLO fait le point sur la situation du Fafa suite à la réunion de la Commission Régionale du Fafa du 9 mars 2018.

Il indique à chaque Président de District la situation dans son District.

A ce jour :

- Pour la dotation TRANSPORT, des projets pour un montant total de 102 000 euros ont été engagés ou validés alors que la dotation est de 220 000 euros.

- Pour la dotation EQUIPEMENT, des projets pour un montant total de 725 785 euros ont été validés ou engagés alors que la dotation est de 1 000 000 euros.

Le District de la Loire ayant présenté des projets dont le montant total est supérieur à sa dotation, et vu les sommes restantes, le Conseil de Ligue autorise un dépassement de sa dotation de :

- 12 000 euros pour le FAFA TRANSPORT
- 8 000 euros pour le FAFA EQUIPEMENT.

De plus, afin d'anticiper la fin de la saison, Serge ZUCHELLO demande aux Présidents de District de présenter à la Commission Régionale du FAFA, des dossiers qui pourraient, éventuellement, être subventionnés si un reliquat de la subvention subsistait.

7. Point sur la révision des règlements (Serge ZUCHELLO-Méline COQUET).

Serge ZUCHELLO a été nommé pour piloter la Commission Régionale de Suivi des Règlements pendant l'absence de Stéphane JUILLARD, Président de la Commission.

➔ Le Conseil de Ligue valide l'ajout de Serge ZUCHELLO dans la composition de ladite Commission.

La première réunion aura lieu le 20 mars prochain à 14h00 en visioconférence avec le site de Cournon.

Les membres du Conseil de Ligue sont invités à envoyer par mails les textes qu'ils souhaiteraient voir évoluer.

8. Le calendrier sportif 2018-2019 (Yves BEGON).

Le calendrier 2018-2019 est une copie de celui de cette saison avec une différence en R1 Est et Ouest.

Pour le secteur Ouest, on a gardé la journée des derbies qui a lieu en semaine, un mercredi.

Didier Raymond affirme que cette journée est quelque chose qui est bien accueilli dans les clubs, d'autant plus que la météo est souvent clémente et que cela permet une bonne recette.

Yves BEGON précise que ce calendrier n'est pas définitif car il manque les championnats nationaux.

Le calendrier sera validé au prochain Conseil de Ligue du 28 Mai 2018 à Cournon.

Bernard BARBET demande aux membres du CL de faire remonter toutes les remarques à Yves BEGON pour la prochaine réunion.

9. Questions et points divers.

- **Pierre LONGERE :**
 - Validation des finales LAuRAFoot à Lapalisse (03).

Bernard BARBET informe que l'évènement du math France / Etats-Unis le 9 juin 2018 est prioritaire et que les finales auront lieu le 10 juin à Lapalisse.

Le Conseil de Ligue valide cette proposition.

- **Roland GOURMAND :**
 - Foot2000 pour les membres de la CRTIS en lecture seule.

Il demande l'autorisation pour que les membres de sa Commission puissent accéder à l'application chez eux (et seulement concernant les terrains, en lecture seule).

Le Président demande l'étude de cette possibilité.

- La possibilité d'avoir Fabienne VALDES en exclusivité 2 journées par semaine. Nous sommes l'une des rares ligues sans permanent à la CRTIS.

Ce sujet sera évoqué en temps utiles. Ce n'est pas le lieu pour traiter cette question.

- **David ROCHES :**

- « Stages Foot Auvergne », bilan rapide de la saison dernière et proposition de ne pas renouveler l'action (voire proposition d'organisation d'une réflexion sur de nouvelles opportunités à partir de la saison prochaine).

David ROCHES présente le bilan de cette action menée sur le territoire auvergnat :

Stages destinés aux 9-16 ans sur juillet et août en pension complète ou demi-pension.

Séjours allant du lundi au vendredi

1 centre avait été mis en place sur chacun des 4 départements, pour un totale de 6 sessions.

290 euros en pension complète et 190 euros en demi-pension.

Ce qui nous intéresse aujourd'hui c'est l'évolution du nombre de participants sur ces stages :

| | |
|------|-----|
| 2013 | 357 |
| 2014 | 260 |
| 2015 | 214 |
| 2016 | 186 |
| 2017 | 130 |

Les effectifs ont donc diminué de moitié.

Aspect financier :

2013 : 58 000 euros de recette et 65000 de dépense

2017 : budget de 32 000 euros quasi à l'équilibre avec une perte l'année dernière de 808 euros.

Les raisons de ces baisses d'effectif : les primaires sortent maintenant de classe en plein mois de juillet + concurrence avec les clubs qui mettent également des stages en place.

David ROCHES, rappelle la forte implication des bénévoles depuis 1989 sur ces stages.

Il précise qu'il n'y a quasiment plus de dates disponibles pour la location des installations pour cet été.

Roger PRAT regrette qu'il soit mis devant le fait accompli et que ce point soit évoqué seulement ce jour.

➔ Suite au bilan présenté ci-dessus, le Conseil de Ligue décide de ne pas reconduire cette opération cette année.

- Information sur l'organisation des actions en faveur de l'implication des femmes actrices du football régional, le 16 mars à Clermont et le 22 à Lyon : présence des membres du Conseil de Ligue.

2 actions sont programmées ayant pour but d'inviter les femmes qui s'impliquent dans le football régional (dirigeantes, éducatrices et arbitres) sur des rencontres professionnelles de football féminin (Clermont-Nancy et OL-Barcelone).

Leur seront consacrés un temps d'accueil et de mise en avant, 1 heure avant le coup d'envoi de ces deux matchs. L'idée est d'être dans le prolongement de la journée des femmes et de l'opération « Mesdames, franchissez la barrière ».

Ces femmes doivent venir accompagnées d'une personne, même non licenciée, pour essayer de créer des vocations.

Nous prenons en charge la première partie, la collation et l'invitation au match. Seuls les frais de déplacement ne sont pas pris en charge.

A ce jour, environ 60 femmes inscrites sur Clermont et 176 sur Lyon.

- UEFA Europa League : animations autour de l'accueil du trophée le 20 avril à Tola Vologe.

Nous accueillerons le trophée de l'UEFA Europa League à Tola Vologe le 20 avril après-midi. Nous sommes invités à proposer un évènement autour de cela. L'idée serait d'accueillir un public adulte avec notamment la découverte d'une nouvelle pratique, le football en marchant.

La ville de Lyon met en place des animations les 19 et 20 avril essentiellement en direction des plus jeunes. Eric ABIDAL devrait être présent. L'idée est de prévoir un évènement festif avant la finale qui aura lieu le 16 mai au Groupama stadium.

- **Patrick BELISSANT :**
 - Point sur le Label Jeunes : bilan au 8 mars 2018 sur les clubs auditionnés.

Cette année, suite au rapprochement des 2 Ligues, aux quelques montées en N3 ainsi qu'à la refonte des championnats, la Commission du Label a auditionné plusieurs clubs.

Yohann VALLET a travaillé avec les clubs sur les axes suivants du label : ASSOCIATIF, EDUCATIF, SPORTIF, FORMATION.

2 soirées de délibération avec les clubs ont permis de faire une 1^{ère} présentation au Conseil de Ligue des clubs labellisés.

Sur les 20 clubs reçus, 12 étaient déjà labélisés, 8 sont en nouvelle démarche. La féminisation pose problème à certains clubs qui n'ont pas assez de filles pour faire des équipes.

Le Conseil de Ligue s'étonne de la proposition de non-obtention du Label Jeunes par l'AS YZEURE pour manque de licenciées féminines. Il estime que cela est normal dans la mesure où il y a déjà un gros club de football féminin à Yzeure et que les deux clubs ont chacun leur spécialité.

➔ Le Conseil de Ligue est favorable à ce que l'AS YZEURE obtienne le Label.

Le Conseil de Ligue valide le reste de la liste des clubs labélisés présentée par la Commission régionale du Label.

Remerciements de Patrick BELISSANT au service Communication pour la belle vidéo sur le site internet de la Ligue et sur Facebook.

- **Validation du Groupe de Travail Mineurs Etranger :**

Suite aux nombreuses difficultés rencontrées depuis le début de la saison sur le sujet, il est décidé de réactiver le groupe de travail « Mineurs étrangers. Il sera composé de :

Antoine LARANJEIRA, Yves BEGON et Pierre LONGERE.

- **Validation du Groupe de Travail Coupe du Monde Féminines 2019 :**

J-C. MILVAQUE, B. BARBET, P. LONGERE, N. CONSTANCIAS, D. ROCHES, A. HARIZA, R. SEUX, J.P. DEFOUR, J-M. SALZA, R. DEFAY, les Présidents de District ou leur représentant.

La séance est levée à 22h45.

Le Président,

Le Secrétaire Général,

Bernard BARBET

Pierre LONGERE